

**ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
(VAE) DU TITRE ASSISTANT DE VIE DEPENDANCE (ADVD) ET A LA
REDACTION DU LIVRET DE VALIDATION – RNCP37780 – CERTIFICATION ET
COMPETENCE – IPERIA – DATE D'ENREGISTREMENT DE LA
CERTIFICATION – 19/07/2023**

PUBLIC VISE : Cet accompagnement s'adresse à toute personne désirant valider leurs acquis d'expérience dans les domaines de l'aide à la personne.

PREREQUIS : Absence de prérequis.

En revanche il est fortement recommandé de maîtriser les bases de la communication orale et écrite en français.

Ainsi que de justifier d'un minimum d'expérience dans le secteur du domicile

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : Cette formation peut être accessible et adaptée à certaines personnes en situation de handicap (nous contacter pour plus de renseignements)

Numéro d'appel national gratuit : 0 800 360 360

Numéro MDPH 13 : 0 800 81 48 44

Référent Handicap AUXILIA formation : Angeline JACQUET angeline.jacquet@auxiliaformation.fr – 04 96 14 16 10

ACCOMPAGNATEUR : Professionnel expérimenté, formé à l'accompagnement de la VAE dans le secteur sanitaire et social.

Le titre d'Assistant(e) de Vie Dépendance, quelques rappels :

Le Titre d'Assistant(e) de Dépendance (ADVD) est un diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère de l'emploi et répertorié au RNCP. « L'assistant de vie dépendance exerce principalement au domicile des particuliers employeurs (domicile privé ; foyer-logements, résidence-services). Il peut exercer auprès d'un seul

AUXILIA FORMATION – 78 avenue Jules Cantini - 13008 MARSEILLE –
Tél. : 04 96 14 16 10 Email : contact@auxiliaformation.fr– Siret 511 157 760 00022
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13221 13 auprès du préfet de la région P.A.C.A.
Site Web: <http://auxiliaformation.com>

VERSION	OBJET DE LA MODIFICATION	DATE DE LA MODIFICATION	QUI
1.2	Mise à jour du contenu + des contacts	Octobre 2025	Fiona

employeur ou auprès d'employeurs multiples, l'employeur pouvant ou non être accompagné par une structure mandataire.

Le Titre ADVD est composé de Sept Certificats de Compétences Professionnelles (CCP). Pour obtenir le titre, il faut valider les sept CCP. Une personne ayant un ou deux CCP a 5 ans pour valider la totalité du titre.

Les CCP sont :

- CCP1 : « Gestion de son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs ».
- CCP2 : « Prévention et sécurité de son activité professionnelle au domicile du particulier »
- CCP3 : « Entretien du domicile et du linge : pratiques éco-responsables
- CCP4 : « Projet et accompagnement personnalisés du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap »
- CCP 5 : « Accompagnement aux actes quotidiens du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap »
- CCP 6 : « Maintien du lien social du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap »
- CCP 7 : « Repas du particulier employeur en perte d'autonomie ou en situation de handicap »

OBJECTIFS :

- ⇒ Permettre aux candidats de réfléchir au sens de leur métier
- ⇒ S'approprier le référentiel métier afin de comprendre les compétences attendues
- ⇒ Être capable d'auto-évaluer ses pratiques
- ⇒ Savoir repérer, analyser et verbaliser ses acquis
- ⇒ Rédiger le DP
- ⇒ Se préparer à l'entretien avec le jury

CONTENU :

- **PHASE 1 : Individuelle ou collective**
 - ❖ Accueil, présentation et explication du Livret de Validation (Anciennement Livret 2)
 - ❖ Renseigner le dossier administratif
 - ❖ Explication des certificats de compétences professionnelles (CCP 1 à CCP 7)
 - ❖ Méthodologie : savoir verbaliser une pratique professionnelle, savoir analyser sa pratique professionnelle
- **PHASE 2 : Individuelle ou collective**
 - ❖ Rédaction du livret de validation (anciennement livret 2)
 - ❖ Appropriation du référentiel de compétences d'Assistant de Vie Dépendance à partir des expériences professionnelles
 - ❖ Verbalisation des compétences acquises
 - ❖ Choix et formalisation des exemples les plus pertinents issus de la pratique
 - ❖ Relectures critiques et réajustements

AUXILIA FORMATION – 78 avenue Jules Cantini - 13008 MARSEILLE –
Tél. : 04 96 14 16 10 Email : contact@auxiliaformation.fr– Siret 511 157 760 00022
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13221 13 auprès du préfet de la région P.A.C.A.
Site Web: <http://auxiliaformation.com>

VERSION	OBJET DE LA MODIFICATION	DATE DE LA MODIFICATION	QUI
1.2	Mise à jour du contenu + des contacts	Octobre 2025	Fiona

- **PHASE 3 : Individuelle ou collective**
 - ❖ Préparation à l'entretien oral (jury blanc)
 - ❖ Construction d'un argumentaire

Possibilité d'un accompagnement mixte (en collectif + individuel) ou uniquement en individuel.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES : Apports théoriques, et échanges avec les professionnels à partir des situations rencontrées, études de cas et mises en situation professionnelles.

EVALUATION : Appréciation de fin de module (questionnaire de satisfaction)
La validation du titre à finalité professionnelle Assistant de vie dépendance se fait par l'obtention des 7 blocs de compétences et la validation des compétences sociales et transversales en jury de certification.

Le jury de certification procède à un questionnement sur un dossier complété durant le parcours de formation et de stage du candidat. Ce dossier professionnel amène les candidats à s'interroger sur leur pratique professionnelle en lien avec des situations vécues.

L'épreuve dure 1 heure au total. Il y a 30 minutes d'entretien oral et 30 minutes de lecture de dossier, de délibération et de temps d'annoncer des résultats au candidat. Ces résultats sont annoncés après délibération.

DUREE : en fonction du profil du candidat

DELAIS D'ACCES : Le candidat doit s'inscrire sur France VAE pour définir IPERIA comme Architecte de parcours.

Ensemble ils montent son dossier de faisabilité, par la suite le candidat sera orienté vers un organisme de formation labélisé.

NB : Pour connaître les modalités d'instruction et de faisabilité pour la VAE, vous pouvez consulter notre site internet : <http://auxiliaformation.fr/> rubrique FAQ.

LIEU : Auxilia formation, formation réalisée uniquement en présentiel

TARIFS : Nous contacter pour un devis adapté à vos besoins

Contacts : Directrice et Référente pédagogique : Angeline JACQUET

Responsable de développement formation : Fiona ROUMANI

Secrétaire : Christel LEUBEUL

AUXILIA FORMATION – 78 avenue Jules Cantini - 13008 MARSEILLE –
Tél. : 04 96 14 16 10 Email : contact@auxiliaformation.fr– Siret 511 157 760 00022
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13221 13 auprès du préfet de la région P.A.C.A.
Site Web: <http://auxiliaformation.com>

VERSION	OBJET DE LA MODIFICATION	DATE DE LA MODIFICATION	QUI
1.2	Mise à jour du contenu + des contacts	Octobre 2025	Fiona